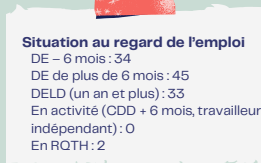
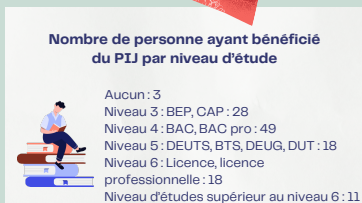
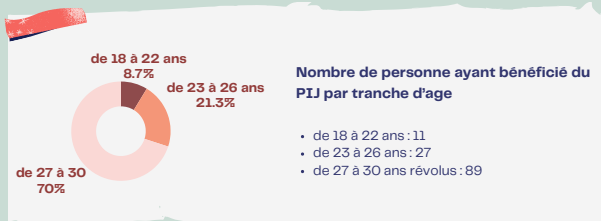
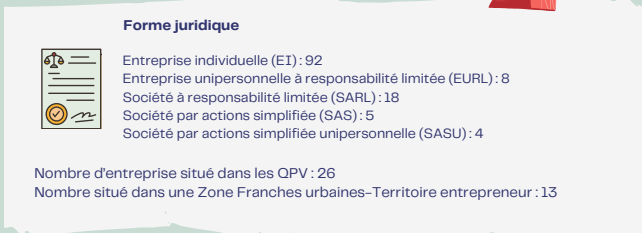


# BILAN PIJ 2023

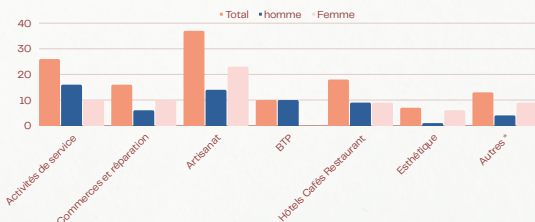
- Le nombre d'aides accordés : **127**
  - dont le nombre d'aides accordées à des jeunes issus de QPV : 20
  - dont le nombre d'aides accordées à des jeunes ayant une RQTH ou suivis par Cap emploi : 2
- Le nombre d'aides demandées : **131**
- Le montant total des aides accordées : **968 197,43 €**
- Le montant moyen des plans de financement des entreprises soutenues : **32 706 €**
- Les caractéristiques socioprofessionnelles des bénéficiaires



- Les caractéristiques des entreprises soutenues



### Secteur d'activité



Autres \* : secteurs d'activités annexes tels que le transport, tourisme, Santé et action sociale, éducation pour lesquels il y a eu 1 ou 2 projets sur l'année 2023



Le nombre d'embauches prévus dans l'année suivant la création de l'entreprise : **48**

Dans l'ensemble la parité homme - femme est atteinte dans presque tous les secteurs d'activité à l'exception des secteurs BTP et de l'Esthétique réputés fortement genrés

#### Répartition des projets par opérateur



AD2R : 7  
ADIE : 5  
BGE : 20  
CCI : 22

CMA : 68  
FAR : 2  
IRE : 3

En 2023 un appel à projet a permis d'intégrer 2 nouveaux opérateurs d'accompagnement à la création d'entreprise, à savoir : SOLIENS EXPERTISE et RUN PARTENAIRE.

**NEW**

**[Nouvelle maquette PIJ 2024 à télécharger](#)**

## EN QUELQUES MOTS

- Dispositif particulièrement adapté au territoire et aux porteurs de projets d'où son succès et sa croissance rapide (x5 sur 3 ans)
- Forte mobilisation de l'Etat et des partenaires durant l'année 2023
- L'effet levier moyen obtenu pour l'accès des entreprises soutenues au titre du PIJ aux financements (prêts d'honneur, micro-crédits, crédit bancaire) rapporté au montant global des aides accordées sur l'année : 4,29
- L'Etat continuera à encourager et valoriser les projets de création d'entreprise mais également les porteurs de projets. Il est envisagé de proposer un marché des porteurs de projets ayant obtenus une aide au cours des 2 années précédentes et en 2024, en fin d'année.

